|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2022 Genève, 21-31 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.6** | **Document C22/55-F** |
| **18 février 2022** |
| **Original: anglais** |
| Rapport de la Présidente du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation  des six langues officielles de l'Union (GTC-LANG) | |
| rapport quadriennal du Groupe de travail du Conseil  sur l'utilisation des langues | |

|  |
| --- |
| Résumé  Le présent rapport récapitule les activités et les réalisations du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues (GTC-LANG) au cours de la période 2019‑2022, conformément à la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires et à la Résolution 1372 (Rév. 2019) du Conseil.  Suite à donner  Le Conseil est invité à **examiner** le présent rapport et à **soumettre** ses recommandations à la Conférence de plénipotentiaires selon qu'il convient.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  [*Décision 11 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/DEC-011-F.pdf)[*Site web du GTC-LANG*](https://www.itu.int/en/council/cwg-lang/Pages/default.aspx) |

# I Introduction

Conformément à la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la PP et à la Résolution 1372 du Conseil, le Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues (GTC-LANG) est chargé de continuer de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité, et pour assurer l'interprétation et la traduction des documents de l'UIT.

Les travaux du GTC-LANG, placé sous la présidence de Mme **Monia Jaber Khalfallah** **(Tunisie)** tout au long de la période 2019-2022, ont porté sur:

a) l'analyse du budget et des procédures pour la traduction et l'interprétation dans les six langues officielles;

b) les statistiques sur l'utilisation, le téléchargement et l'achat des différentes versions linguistiques des documents de l'UIT;

c) la participation à des réunions interinstitutions visant à effectuer une analyse comparative des outils et des procédures;

d) l'étude et l'évaluation d'autres méthodes de traduction;

e) les efforts visant à améliorer l'utilisation des six langues sur le site web de l'UIT, sur un pied d'égalité;

f) la création d'un Groupe intersectoriel sur le multilinguisme;

g) l'élaboration d'un cadre politique sur le multilinguisme.

# II Activités du GTC-LANG

1 À sa [neuvième réunion](https://www.itu.int/md/S19-RCLCWGLANG9-C-0005/en), tenue le 28 janvier 2019, le GTC-LANG a principalement proposé:

– que des orientations soient fournies concernant la mise en œuvre de la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la PP au cours de la période 2019-2022;

– qu'un plan détaillé concernant des projets pilotes relatifs à d'autres méthodes de traduction, d'interprétation et de sous-titrage soit élaboré pour les deux ou quatre prochaines années;

– que le mandat du GTC-LANG soit révisé (Résolution 1372 du Conseil), afin d'y faire figurer la fourniture d'une assistance concernant le financement et la tenue à jour d'un site web du Forum du SMSI disponible dans les six langues officielles de l'UIT.

2 À sa [dixième réunion](https://www.itu.int/md/S20-RCLCWGLANG10-C-0004/en), tenue le 14 février 2020, le GTC-LANG a principalement proposé:

– qu'il soit demandé au Secrétariat de faire figurer, dans les rapports futurs, les informations concernant le budget affecté aux services d'interprétation;

– qu'il soit demandé au Secrétariat de prendre toutes les mesures nécessaires pour mener à bien sans conditions les travaux visant à harmoniser les sites web des Secteurs de l'UIT utilisant ses six langues officielles sur un pied d'égalité.

3 À sa [onzième réunion](https://www.itu.int/md/S21-RCLCWGLANG11-C-0005/en), tenue le 5 février 2021, le GTC-LANG a principalement:

– proposé qu'il soit demandé au Secrétariat de faire figurer, dans les rapports futurs, les informations sur les dépenses effectives afférentes aux services linguistiques et l'évolution des volumes de traduction selon les langues;

– proposé qu'il soit demandé au Secrétariat d'effectuer un suivi concernant les recommandations du CCI visant à contribuer à la mise en œuvre du multilinguisme dans les communications et les échanges de connaissances;

– recommandé au Conseil de demander au BDT d'envisager la possibilité d'utiliser d'autres langues que les 6 langues officielles de l'UIT au sein des bureaux régionaux, sur les sites web et dans les communications;

– pris note des informations présentées par le Secrétariat concernant les efforts qu'il déploie en vue d'harmoniser les sites web des Secteurs dans les six langues de l'Union;

– proposé qu'il soit demandé au Secrétariat de fournir des renseignements factuels sur les conséquences de l'application des délais prévus dans la Résolution 165 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires pour les grandes manifestations à venir pour ce qui est de la soumission des contributions dans des délais suffisants pour permettre leur traduction.

4 À sa [douzième réunion](https://www.itu.int/md/S22-RCLCWGLANG12-C-0005/en), tenue le 18 janvier 2022, le GTC-LANG a principalement:

– demandé que le développement du site web OneITU soit accéléré, en fournissant des indications concrètes, des prototypes et des délais;

– proposé que le cadre politique sur le multilinguisme, tel que modifié par le Groupe de travail du Conseil, soit approuvé;

– proposé qu'il soit demandé au Secrétariat d'élaborer des lignes directrices administratives et opérationnelles pour la mise en œuvre de ce cadre politique;

– proposé que soient fixés de nouveaux délais pour la publication sur le web des documents traduits avant les réunions et les conférences; et

– proposé de fournir un rapport quadriennal résumant les résultats des réunions du GTC-LANG tenues entre 2019 et 2022, qui sera soumis à la Conférence de plénipotentiaires de 2022.

# III Recommandations à l'intention de la PP-22

En vertu des points 4 et 5 du *décide* de la Décision **11** (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, le Conseil est invité à recommander à la Conférence de plénipotentiaires de maintenir le Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues, conformément à la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires relative à l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_